

## Covid-19 : les mesures mises en place par la municipalité

### 1. OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Au vu du courriel de sommation envoyé par le Maire de Colmar le 27 avril au Préfet du Haut-Rhin et de la réponse de celui-ci quant à l'ouverture de la déchetterie du Ladhof à compter du 30 avril, le Président de Colmar Agglomération, Maire de Colmar, prend acte de la position défavorable du Préfet.

Il se range à la nouvelle proposition de celui-ci, à condition néanmoins que les **4 déchetteries** (Ladhof-Colmar, Europe-Wintzenheim, L'Ill-Horbourg-Wihr, Muntzenheim), soient ré-ouvertes **dès le 11 mai et ce, pour l'ensemble des déchets.**



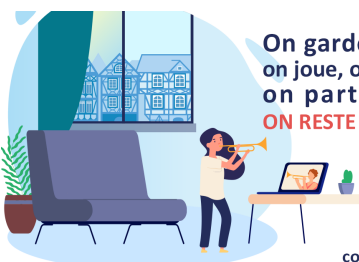
© Ville de Colmar - Cliquez pour télécharger l'image

**Les règles organisationnelles et sanitaires d'ouverture seront précisées ultérieurement.**

### 2. CONSERVATOIRE

**Le conservatoire à rayonnement départemental de Colmar n'ouvrira plus ses portes avant la rentrée.**

**La continuité pédagogique est toutefois assurée dans sa forme actuelle** pour tous les cours sauf la pratique collective, les concerts et les auditions qui sont annulés jusqu'au 4 juillet, soit la fin des cours de l'année scolaire.



**On garde le moral,  
on joue, on s'entraîne,  
on partage, mais  
ON RESTE CHEZ NOUS !**

colmar.fr/covid-19

© Ville de Colmar - Cliquez pour télécharger l'image

#### CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
lucie.hamon@colmar.fr